

## **Rapport de la Cour des comptes : ONP: Les RH, le maillon faible**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-11-2008 22:11:56

- **Depuis 2000, trois organigrammes... sans succès**
- **Pêche artisanale, pas encore intégrée au plan d'action**

ENCORE du travail à faire! C'est ce qui ressort du dernier rapport de la Cour des comptes sur la situation de l'Office national des pêches (ONP). Pourtant, ce ne sont pas les projets qui manquent à l'actif de l'Office. Ainsi, afin d'achever sa mission de commercialisation et de développement de la pêche côtière et artisanale, l'ONP avait réalisé, entre 2002 et 2006, un programme d'investissement pour 337 millions de DH.

Un investissement «entièrement financé par les fonds propres de l'Office et réparti entre la commercialisation, la mise à niveau de l'administration et le développement du secteur», indique le rapport.

Pourtant, selon le même document, l'Office aurait, dans la foulée, pris en charge certains programmes ne relevant pas de ses attributions. Ces dernières restent pourtant confinées à la base dans la commercialisation et le développement de la pêche côtière et artisanale. Le rapport pointe d'ailleurs du doigt des études faites sur le marché international du poulpe et d'autres liées au schéma directeur de la filière pêche, études qui ont coûté respectivement 3,4 millions et 7,1 millions de DH. De même, l'analyse de l'organisation de la commercialisation des produits de la mer a démontré un système de dépôt des cautions et d'avances pas toujours respecté. «Une situation qui a engendré d'importantes dépenses en matière de risques à recouvrer, en tout un montant de plus de 3 millions de DH», indique le rapport. Allant plus loin encore, le document démontre des irrégularités tous azimuts au niveau de la commercialisation. Non généralisation du contrôle vétérinaire, procédures de gestion des ventes pas toujours respectées, notamment au niveau du système de pesée, des règles d'hygiène, de sécurité... Autant de défaillances qui prêtent au scepticisme.

Certaine instabilité

Le même constat est à relever au niveau de la pêche artisanale. A priori, elle ne semble pas figurer parmi les priorités du plan d'action de l'Office. Seulement 5% du montant global des investissements a été consacré à cette dernière. La modernisation de la flotte traditionnelle et l'amélioration des conditions des petits pêcheurs ne semblent pas encore être à l'ordre du jour.

S'agissant de la structure organisationnelle de l'Office, il a été constaté que son organigramme souffre d'une certaine instabilité. En effet, depuis 2000, trois organigrammes ont déjà été mis en oeuvre, sans grand succès. Pis encore, le projet de réhabilitation, issu de l'étude du plan directeur de réorganisation interne et dont le coût avoisine les 12 millions de DH, n'a toujours pas été mis en place!

Au niveau des ressources humaines, force est de constater l'existence d'une multitude d'études dont l'opportunité n'est pas toujours vérifiable. «Des études qui ont coûté à l'Office plus de 2 millions de

DH alors que ce dernier ne dispose toujours pas d'un statut pour la gestion de son personnel», indique le rapport.

Le contrôle interne est l'autre faille relevée par les experts de la Cour. Aucune cartographie des risques encourus dans le processus de gestion n'est répertoriée. Ce qui laisse libre cours «aux cas de détournement de fonds et aux anomalies relatives à la gestion des cautions et avances». Autres défaillances et non des moindres, celles constatées auprès du système d'information et de gestion. En effet, malgré l'importance de l'investissement engagé pour la mise à niveau managériale (plus de 27 millions de DH entre 2001 et 2006), le système d'information de l'Office continue d'enregistrer des insuffisances. Conséquence, les objectifs affichés n'ont toujours pas été atteints. A l'image du reste, la gestion financière et comptable de l'Office est également restée sur le qui-vive. Les montants des recettes des saisies des produits de la mer sont versés sans base légale à l'Association des oeuvres sociales du département des pêches maritimes. Idem pour leur recouvrement qui démontre «un manque flagrant dans la maîtrise du potentiel de recettes pour un circuit informel de commercialisation loin d'être intégré». Le volume du contentieux de recouvrement s'élève à plus de 4 millions de DH. Le recours au contentieux ne constitue donc pas «la meilleure solution», puisque l'Office est habilité à exercer des mesures coercitives via des prélèvements sur les produits de ventes de mareyeurs débiteurs.

La gestion des marchés, quant à elle, présente des signes de mauvaise tenue. Des cas de non-respect de la réglementation en la matière sont d'ailleurs relevés. S'ajoute au lot, une mauvaise programmation des travaux qui s'est souvent traduite par des manques à gagner. A titre d'exemple, l'aménagement de l'entrepôt frigorifique d'Agadir qui a généré une perte de plus de 10 millions de DH.

Notons enfin que l'Office détient à son actif plus de 7 millions de DH de participations dans différentes sociétés, dont la plupart sont en... cessation d'activité!

#### Pas de statut du personnel

L'ONP ne dispose ni des compétences ni des effectifs nécessaires pour l'élaboration d'un projet de statut du personnel. De même, les emplois et métiers de l'Office ainsi que l'évolution des agents ne peuvent être calqués sur d'autres établissements, en raison de leur spécificité sur le marché marocain.

Un appel d'offres, regroupant 8 missions consacrées à différents aspects de la gestion des ressources humaines, a été lancé. Une seule mission a été consacrée à la finalisation du déploiement effectif d'un nouveau statut du personnel. A ce jour, l'Office attend toujours la validation du projet auprès du ministère des Finances.

Mohamed MOUNADI  
L'économiste